

# Préface

## La concurrence non faussée au sein de l'Union : peut-on évoluer vers une concurrence équitable en Europe ?

"Concurrence libre et non faussée...". Cette formulation a suscité nombre d'interrogations, puisque la France, après le rejet du traité constitutionnel, a obtenu sa suppression, la concurrence étant à ses yeux un moyen et non un objectif. La concurrence non faussée n'est donc plus un objectif de l'Union, mais, au regard du Protocole n° 27, un simple instrument au service de la réalisation du marché intérieur. L'idée demeure pourtant dans la philosophie générale du traité... Une fois le principe posé, qu'en est-il réellement des mécanismes susceptibles de garantir l'exercice de cette concurrence non faussée ? Et d'abord, qu'entend-on par concurrence ? Ce concept n'est jamais clairement défini, ou, tout au moins, pas avec une précision suffisante, excluant toute divergence d'interprétation. Il n'est donc pas inutile de rappeler le contexte dans lequel s'est développée la concurrence au sein de l'Union européenne, avant de s'interroger sur l'interprétation idéologique de la notion. Quelles sont les finalités de la concurrence ? Est-elle pensée comme devant favoriser les usagers et les consommateurs (payer le meilleur prix, profiter d'une grande diversité de l'offre, bénéficier d'une qualité reconnue) ou les entreprises qui interviennent sur le marché (pouvoir déposer des réponses à des marchés publics en étant placées sur un strict pied d'égalité avec les concurrents, ne pas se voir imposer de taxes supplémentaires à l'intérieur du marché intérieur) ? Comment la DG Concurrence conçoit-elle son rôle au sein de la Commission européenne ? Ces différentes questions feront l'objet du rapport introductif du colloque. Ces éléments définis, les réflexions porteront sur le bilan de l'ouverture à la concurrence des services d'intérêt général. Pratiquée depuis plus de trente ans désormais, elle n'a jamais fait l'objet d'un bilan global, tant sur le plan juridique que sur le plan économique, financier et social. Or, cette question revêt une importance particulière pour certains services en réseaux, comme les transports (chemins de fer, transports aériens...) ou l'énergie. Quels résultats peuvent être donnés, sur le plan de la sécurité, de la rentabilité, du coût, de la qualité des prestations fournies... ? Ce bilan sera illustré par des exemples précis émanant de différents Etats européens représentatifs. De plus, la question des aides d'Etat est l'un des points centraux de la concurrence non faussée au regard de la reconnaissance des activités de service public en Europe. Après l'arrêt Altmark sont intervenus les paquets Monti-Kroes et Almunia. Ce dernier présentera les évolutions dans ce domaine, en replaçant ces textes dans une perspective européenne très large. Il sera ainsi possible de mesurer concrètement l'impact de l'ouverture à la concurrence des différentes activités d'intérêt général, lors de la tenue de la première table ronde. Si l'ouverture à la concurrence est une réalité, voire une nécessité, elle ne peut être le seul moyen de réaliser le marché intérieur. La concurrence non faussée postule des garanties, en particulier l'existence d'une régulation au niveau européen. Le démantèlement des monopoles publics nationaux, initié sur le fondement d'une interprétation orientée du principe de concurrence, n'a pas empêché, au contraire, la constitution de grands leaders mondiaux prestataires d'activités marchandes. Les outils mis en place par le droit de l'Union (la négociation de contrats et de marchés, par exemple) permettent-ils une régulation équitable du marché ? Dans un contexte économique et politique complexe, n'est-on pas en train de favoriser de réelles entorses à la concurrence, qui ne bénéficieraient qu'à quelques groupes ? Qu'en est-il de la concurrence fiscale, initialement considérée comme une concurrence saine ? Si, en effet, les marchés sont de plus en plus intégrés, les libertés d'établissement et de circulation presque réalisées, l'union monétaire largement accomplie, l'harmonisation fiscale est trop limitée pour éviter les phénomènes de concurrence fiscale entre Etats, le Pacte de stabilité et de croissance ayant renforcé cette tendance. La deuxième table ronde aura la lourde tâche d'analyser ces défis. Ces réflexions amènent à conclure que la concurrence ne peut être, en elle-même, une valeur reconnue et défendue en Europe. Il faut à toute force éviter que le modèle économique ne définisse le modèle politique et social de l'Union. La troisième table ronde sera consacrée aux valeurs que l'Europe cherche à défendre. Souhaite-t-on une Europe de la concurrence non faussée car protectrice des droits fondamentaux des citoyens ou une Europe du marché, soucieuse des consommateurs, sans garantie des populations ou des territoires vulnérables ? La concurrence non faussée ne saurait excuser les atteintes portées à l'environnement, la violation des principes sociaux ou la mise à l'écart du principe de sécurité et d'innocuité des biens et des marchandises. Dans ces conditions, la protection de l'environnement peut-elle justifier des atteintes à la concurrence ? Comment établir des mesures protectrices des consommateurs, afin de leur permettre de bénéficier de prestations de qualité, sans risque pour leur santé ou leur intégrité, tout en respectant les contraintes posées par le principe de concurrence ? L'objectif de convergence et d'harmonisation des droits sociaux des travailleurs en Europe peut-il autoriser l'adoption de mesures spécifiques ? Une conciliation est-elle possible avec la compétitivité des économies nationales ? Des témoignages dresseront un état des lieux de ce qui se passe dans les différents Etats de l'Union et analyseront l'impact sur les économies nationales.

EUROPA se propose d'aborder ces différentes questions en confrontant les points de vue de responsables politiques, d'experts internationaux de son réseau, de chefs d'entreprises et de consommateurs.

**Le conseil scientifique d'EUROPA**

e u r o p a

EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin et de la CNP Assurances,

du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.



La participation des agents territoriaux au colloque EUROPA 2014 peut être validée par le CNFPT au titre de la **formation de professionnalisation**, sur simple demande effectuée à l'aide du bulletin d'inscription joint.

Vous pouvez obtenir des informations sur ce colloque et vous inscrire directement sur le site internet d'EUROPA :

**[www.europaong.org](http://www.europaong.org)**



Accès direct à la rubrique colloque EUROPA à partir de la page d'accueil.

Vous pouvez également contacter la délégation générale de l'association EUROPA :

■ par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11

■ par gsm : 06 82 80 21 39

■ par e-mail : [europa@unilim.fr](mailto:europa@unilim.fr)

e u r o p a

Entretiens Universitaires Réguliers pour l'Administration en Europe

## La concurrence non faussée au sein de l'Union : peut-on évoluer vers une concurrence équitable en Europe ?

**Vendredi 21 novembre**

**Colloque EUROPA 2014**

*Conseil régional du Limousin  
Hôtel de Région - Salle d'Assemblée  
27 bd de la Corderie - Limoges*

Sous le patronage de Monsieur Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

**Animation : Patrick BRENNER, "Port-Royal Conférences"**

**Grand Témoin : Françoise CASTEX, Députée européenne de 2004 à 2014, Présidente de l'intergroupe services publics du Parlement européen (2009-2014)**

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

**Partenaires :**

Région Limousin, Université de Limoges, CNFPT, CNP Assurances, Délégation régionale Limousin du groupe Caisse des Dépôts, MFP, GMF, Fondation partenariale de l'Université de Limoges, Groupe Moniteur, Éditions LexisNexis



LexisNexis®

# La concurrence non faussée au sein de l'Union : peut-on évoluer vers une concurrence équitable en Europe ?

## 8h30 Accueil des participants

## 9h00 Ouverture du colloque

### Propos d'accueil :

**Michel SENIMON**, Délégué général d'EUROPA, Directeur Général des Services Adjoint, Directeur des Ressources Humaines de l'Université de Limoges

### Allocutions de :

- **Gérard VANDENBROUCKE**, Président du Conseil régional du Limousin
- **Hélène PAULIAT**, Présidente de l'Université de Limoges, Présidente d'EUROPA
- **Christine JOSSET-VILLANOVA**, Administrateur en charge des relations européennes, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- **Laurent CAYREL**, Préfet de la Région Limousin et de la Haute-Vienne (sous réserve)

## 9h30 Rapports introductifs

### Le concept de concurrence : quelles finalités pour quels bénéficiaires ?

Si le droit de la concurrence fait l'objet d'une définition précise résultant tout la fois des traités et de l'action conjuguée de la Commission et de la Cour de Justice de l'UE, le concept même de "concurrence", tout comme la notion de "concurrence non faussée", ne sont pas sans ambiguïtés, qui exposent à des divergences d'interprétation. Il n'est donc pas inutile de rappeler le contexte dans lequel s'est développée la concurrence au sein de l'Union européenne, avant de s'interroger sur l'interprétation idéologique ultérieure de la notion qui en a été faite. Quelles sont les finalités de la concurrence ? Est-elle pensée comme devant favoriser les usagers et les consommateurs (meilleur prix, diversité de l'offre) ou les entreprises qui interviennent sur le marché ? Comment se situe la DG Concurrence au sein de la Commission européenne et de quelle manière son rôle a-t-il évolué ? Ces premières réflexions permettront d'éclairer l'une des politiques les plus intégrées de l'UE.

**Rapporteurs :** **Pierre BAUBY**, Enseignant-chercheur associé à l'Université Paris VIII et à Sciences Po, Fondateur de "Reconstruire l'Action Publique" (RAP) ; **Damien BROUSSOLLE**, Maître de Conférences en Economie à l'Université de Strasbourg ; **Séverin GRANDCOLAS**, Commission européenne DG Concurrence Unité F2 - Aides d'Etat aux transports

### Les services d'intérêt général et l'ouverture à la concurrence : quels bilans ?

Depuis plus de trente ans désormais, les activités d'intérêt économique général ont été ouvertes à la concurrence. Aucun bilan global n'en a été tiré. Or, cette

question revêt une importance particulière pour certains services en réseaux, comme les transports (chemins de fer, transports aériens...) ou l'énergie. Quels résultats peuvent être donnés, sur le plan de la sécurité, de la rentabilité, du coût, de la qualité des prestations fournies... ? Ce bilan sera esquissé au travers d'exemples précis, émanant des différents Etats européens représentatifs. En outre, cette première table-ronde abordera la question des aides d'Etat qui constituent l'un des points centraux de la concurrence non faussée au regard de la reconnaissance des activités de service public en Europe. Après l'arrêt Altmark est intervenue une réglementation européenne (paquet Monti-Kroes), modifiée en dernier lieu (paquet Almunia).

**Rapporteurs :** **Joaquín ALMUNIA**, Vice-Président de la Commission européenne, Commissaire à la Concurrence (sous réserve) ; **Jean-Paul DENANOT**, Député européen (PSE), Président honoraire du Conseil régional du Limousin ; **Henri OBERDORFF**, Professeur de droit public à l'Université de Grenoble

## 11h30 Table ronde 1

### L'impact de l'ouverture à la concurrence sur les SIG : exemples européens croisés

**Intervenants :** **Philippe BANCE**, Président du Conseil scientifique international du CIRIEC, Vice-Président du Ciriec France, Directeur adjoint du laboratoire CREAM (Centre de Recherche en Economie Appliquée à la Mondialisation) de Normandie Université ; **Stéphane DE LA ROSA**, Professeur de droit public, Université de Valenciennes ; **Severin FISCHER**, Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin (Allemagne) ; **José Manuel RUANO de la FUENTE**, Professeur de Science Politique à l'Université Complutense de Madrid, Président du Conseil scientifique d'EUROPA (Espagne) ; **un expert italien du réseau EUROPA**

### Intervention du "Grand témoin" - Débat avec la salle

## 13h00 Buffet offert par EUROPA et ses partenaires

## 14h30 Table ronde 2

### La régulation européenne garantit-elle une concurrence non faussée ?

Le contrôle opéré par l'UE quant au respect des règles de concurrence repose sur trois piliers : le premier concerne les entreprises officiant dans le marché intérieur ; le second, l'attitude des Etats ; le troisième, enfin, les limitations aux règles de la concurrence et les services publics nationaux. Cette deuxième table-ronde s'intéressera donc :

- au contrôle des monopôles d'Etat : le démantèlement des monopôles publics nationaux n'a pas empêché, au contraire, la constitution de grands leaders mondiaux prestataires d'activités marchandes. En quoi les outils mis en place par le droit de l'Union permettent-ils une régulation équitable du marché ? Dans un contexte économique et politique complexe, n'est-on pas en train de favoriser de réelles entorses à la concurrence, qui ne bénéficieraient qu'à quelques groupes ?

- au contrôle des aides d'Etat : Comment sont effectués les contrôles des aides des Etats membres ? Quelles sont les difficultés rencontrées lors des contrôles européens et comment les autorités de la concurrence mettent en œuvre cette politique de la concurrence ?

**Intervenants :** **Jean-François HUSSON**, Professeur à la FOPES (UCL) et à la HENALLUX - Chercheur associé à l'Université de Liège, Secrétaire général du CRAIG (Belgique) ; **Pieter KUYPERS**, Professor European and national procurement law at the faculty of law, Radboud University Nijmegen (Pays-bas) ; **David SPECTOR**, Professeur associé à l'Ecole d'économie de Paris ; **Fabien TESSON**, Maître de conférences en droit public, Université d'Angers

### Intervention du "Grand témoin" - Débat avec la salle

## 16h00 Table ronde 3

### Et au-delà de la concurrence, quelles valeurs l'Europe défend-elle ?

Les questions soulevées dans les deux premières table-rondes posent très directement la question du modèle de société adopté en Europe : une Europe de la concurrence non faussée car protectrice des droits fondamentaux des citoyens ou une Europe du marché, soucieuse des consommateurs, sans garantie des populations ou des territoires vulnérables ? La concurrence non faussée ne justifie pas tout ; elle ne saurait, par exemple, excuser les atteintes portées à l'environnement, la violation des principes sociaux les plus élémentaires ou la mise à l'écart du principe de sécurité et d'innocuité des biens et des marchandises. Comment concilier compétitivité des économies nationales et respect du principe de concurrence ?

Cette table-ronde aura pour objet d'établir un état des lieux précis des décisions adoptées dans les différents Etats de l'Union.

**Rapporteurs :** **Robert SAVY**, Président d'honneur d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H) ; **Emilie CHEVALIER**, Maître de conférences en droit public, Université de Poitiers

**Intervenants :** **Sevasti CHATZOPOULOU**, Assistant professor at the Institute for Society and Globalisation, Roskilde University (Danemark) ; **Antoni GALABOV**, Professeur en Sociologie Politique et de la Culture, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie) ; **Marius PROFIROIU**, Professeur et Doyen de la Faculté d'administration et Management Public de Bucarest, Vice-président d'EUROPA, Président du réseau NISPACEE (Roumanie) ; **Eglė STONKUTE**, Professeur associé de management, Université de Vytautas Magnus (Lituanie)

### Intervention du "Grand témoin" - Débat avec la salle

## 18h00 Rapport de synthèse

**Hélène PAULIAT**, Présidente de l'Université de Limoges, Professeure de droit public (OMIJ-Limoges), Présidente de l'Association EUROPA